



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi neuf décembre à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
02/12/2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29
Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Monsieur Maxence DEMAINE, Mme Lorine BALIKCI, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Yves ETIENNE à Mme Catherine DELALANDE
Mme Sylvie GRAFFIN à M. François OUZILLEAU
M. Denis AIM à M. Youssef SAUKRET
Madame Heïdi DESEAU à Mme Patricia DAUMARIE
M. David HEDOIRE à M. Gabriel SINO
Mme Fanny FLAMANT à Mme Bérénice LIPIEC

Absents :

Secrétaire de séance : Paola VANEGAS

N° 157/2022

Rapporteur : Nicole BALMARY

OBJET : Patrimoine mobilier de la Collégiale : restauration de deux tableaux

La Collégiale de Vernon conserve de nombreuses œuvres d'art, tels que des tableaux et des sculptures religieuses, appartenant à la Ville de Vernon.

Or, l'usure du temps provoque une certaine altération des œuvres.

Commune de VERNON

Deux tableaux sont particulièrement concernés par ce phénomène :

- Julien Devos (1846-1925), *Un miracle de Saint-Adjutor, patron de Vernon*, huile sur toile, 1873. 135 x 164,5 cm. Cadre d'époque, en bois sculpté et doré. Une œuvre exposée au salon des refusés en 1873, n°68 ;

- Anonyme, copie d'après Michel Van Loo, *Portrait du duc de Penthièvre*, huile sur toile, 19^e siècle. 165 x 135 cm. Cadre en bois sculpté et doré.

L'atelier Renascentis de l'Abbaye Saint-Wandrille, atelier spécialisé en restauration des œuvres religieuses, a établi deux devis pour un montant total de 6 663,00 € TTC.

La paroisse Saint-Louis du Pays de Vernon offre de prendre en charge intégralement ces frais de restauration.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le code du patrimoine,



Considérant que ces deux tableaux appartenant à la Ville de Vernon ne sont pas inscrits au titre des objets Monuments Historiques,

Considérant que ces deux tableaux ne font pas l'objet de la procédure « Monuments Historiques » auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie,

Considérant l'intérêt de la Ville de Vernon d'entretenir et de restaurer son patrimoine,

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de restauration.

Considérant la réputation de l'atelier de restauration Renascentis

Considérant la générosité de la paroisse Saint-Louis Pays de Vernon

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE les travaux de restauration sur les tableaux *Un miracle de Saint-Adjutor, patron de Vernon* et *Portrait du duc de Penthièvre* conservés à la Collégiale de Vernon,
- ACCEPTE la prise en charge financière intégrale des travaux de restauration par la Paroisse Saint-Louis Pays de Vernon pour un montant de 6 663,00 € TTC,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la paroisse Saint-Louis du Pays de Vernon, ainsi que toutes les pièces afférentes aux travaux de restauration.

Culture et qualité du service public

Avis favorable

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Convention portant sur la restauration et son financement de deux tableaux de la Collégiale de Vernon

ENTRE

La commune de Vernon, ayant son siège social situé à l'Hôtel de Ville, sis Place Barette, représentée par Madame BALMARY, 6^{ème} adjointe en charge de la Culture et du Patrimoine, dument habilitée par arrêté n°1031/2022 du 15 octobre 2022

D'une part,

ET

L'Atelier de restauration Renascentis, département d'Ascendi, Abbaye de Wandrille, Association déclarée, SIRET n° 781 139 183 00011, représentée par Monsieur Pascal PRADIE,

EN PRESENCE DE :

La Paroisse Saint Louis Pays de Vernon, Association déclarée, SIRET n° 780 855 243 00017, représentée par le Père Julien PALCOUX, curé de la paroisse de Vernon

D'autre part,

Ci-après les contractants,

Il est convenu entre les parties :

Article 1er : Objet de la convention

La Commune de Vernon mandate l'Atelier de restauration Renascentis, département d'Ascendi afin de restaurer deux œuvres d'art de la Collégiale de Vernon appartenant à la commune :

- Julien Devos (1846-1925), *Un miracle de Saint-Adjutor, patron de Vernon*, huile sur toile, 1873. 135 x 164,5 cm. Cadre d'époque, en bois sculpté et doré. Une œuvre exposée au salon des refusés en 1873, n°68 ;

- Anonyme, copie d'après Michel Van Loo, *Portrait du duc de Penthièvre*, huile sur toile, 19^e siècle. 165 x 135 cm. Cadre en bois sculpté et doré.

Article 2 : Programme et enveloppe financière

L'enveloppe financière s'établit à la somme de 6 663,00 € TTC selon le programme défini par l'Atelier de restauration Renascentis, département d'Ascendi conformément aux deux devis joints en annexe.

Article 3 : Exécution de l'ouvrage

L'Atelier de restauration Renascentis, département d'Ascendi s'engage à réaliser les travaux sur la base du programme et de l'enveloppe financière définie fixée par la Commune de Vernon à l'article 2 de la présente convention.

Article 4 : Financement

Il est convenu que la Paroisse Saint Louis Pays de Vernon s'engage à signer les devis joints en annexe et à régler intégralement et exclusivement la somme de 6 663,00 € TTC à réception de la facture détaillée de l'atelier de restauration.

Il est convenu que le paiement de la somme de 6 663,00 € TTC n'interviendra qu'une fois les travaux entièrement réalisés.

Article 5 : Manipulations et transports

En contrepartie du paiement de la prestation, il est convenu que la Commune de Vernon s'engage à procéder à la dépose des deux œuvres et à leur transport à l'atelier ainsi qu'à leur retour à la Collégiale.

A leur arrivée ainsi qu'à leur départ de l'atelier, un constat d'état des œuvres sera dressé contradictoirement par la Commune et l'atelier.

Ces constats d'état seront notifiés à la Paroisse par tout moyen.

Les compétences des agents et le matériel du musée municipal et du centre technique municipal seront sollicités lors de la dépose et du transport.

L'atelier Renascentis, département d'Ascendi, s'engage à fournir une attestation d'assurance pour la prise en charge des deux tableaux dans ses locaux.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée du projet portant sur la restauration des deux tableaux de la Collégiale jusqu'à paiement des factures définitives.

Article 7 : Condition résolutoire

Tout manquement aux conditions stipulées dans la présente convention entrainera sa résolution de plein droit, avec obligation de restitution des biens confiés à la Commune de Vernon.

Article 8 : Droit applicable

La présente convention est régie par le droit français.

Les litiges pouvant s'élever du fait de l'interprétation, de l'application ou de l'exécution des clauses du présent contrat devront être soumis à la partie cocontractante par voie de réclamation préalable dans un délai de 30 jours suivant la conclusion de la présente convention.

La partie destinataire de la contestation statue dans un délai de 30 jours suivant la réception de cette réclamation, l'absence de réponse au terme dudit délai valant décision de rejet tacite.

En cas de difficulté persistante, la décision peut être déférée dans un délai de deux mois suivant la date de sa notification en saisissant le tribunal compétent.

Fait en 3 exemplaires originaux

A Vernon

Le

La Ville de Vernon
Madame Nicole BALMARY
Maire-adjointe déléguée à la
Culture et au Patrimoine

La Paroisse Saint Louis Pays de Vernon
Monsieur Julien PALCOUX

L'atelier Renascentis, département d'Ascendi
Abbaye de Wandrille
Monsieur Pascal PRADIE



Renascentis

Conservation - Restauration

MAIRIE

Monsieur François OUZILLEAU, maire

Place Barette

27200 VERNON

Saint-Wandrille, le 30 juin 2022

DEVIS

Exemplaire à nous retourner

1. DESCRIPTIF :

MIRACLE DE SAINT ADJUTOR

Renascentis - Département d'Ascendi

Abbaye Saint-Wandrille

76490 Saint-Wandrille - Tél : 02 35 95 98 47 - Fax : 02 35 56 63 41 - email : renascentis@yahoo.fr

S.A.S. au capital de 510.000 € N° Siret 975 580 143 000 17 Rouen B 264 - NAF 6420 Z

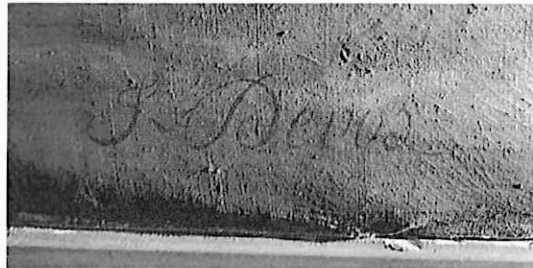
SG Rouen 30003 01780 000200 730264 78

N° TVA FR 84 975 580 143

www.ascendi.fr
www.st-wandrille.com



Auteur : J. DEVOS
Technique : huile sur toile
Dimensions : 135 cm x 164,5 cm
Époque : 1873 (date angle inférieur gauche noir)
Signature : J. DEVOS (date angle inférieur gauche noir)

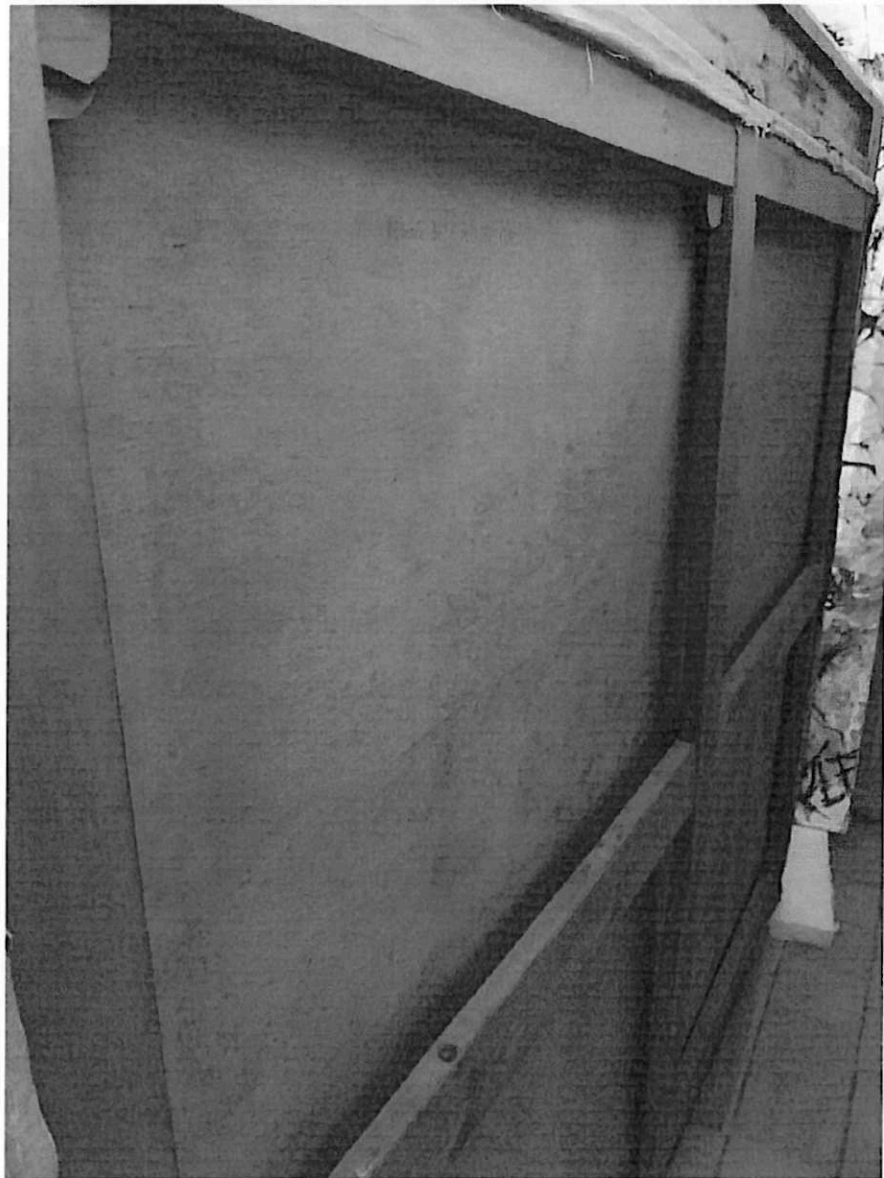


Cadre : d'époque, bois sculpté doré

2. ETAT AVANT RESTAURATION :

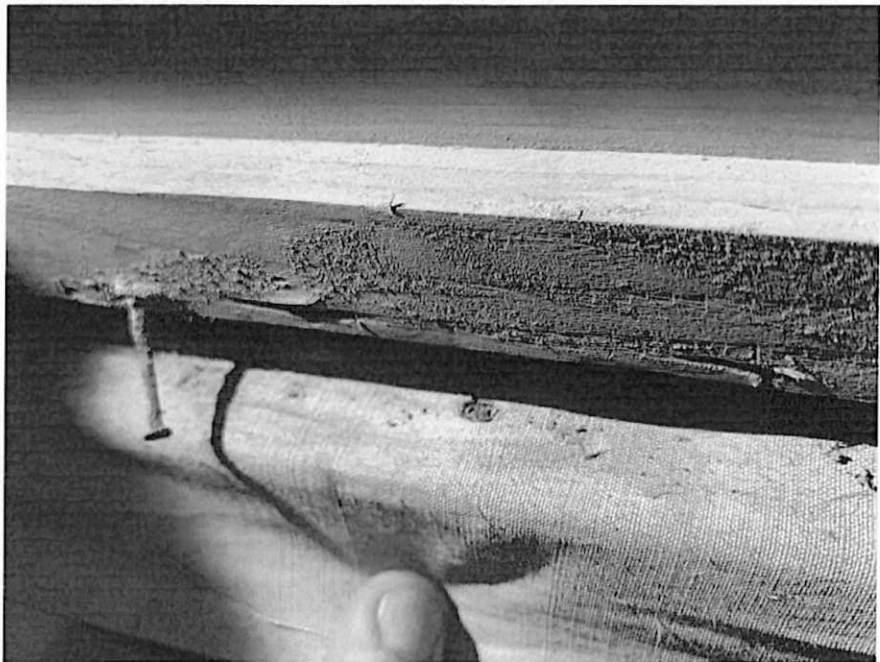
a) Châssis :

Châssis d'époque, à clés (quelques clés manquantes), à traverses en croix simple, en bon état, sans infestation xylophage, quoique encrassé.

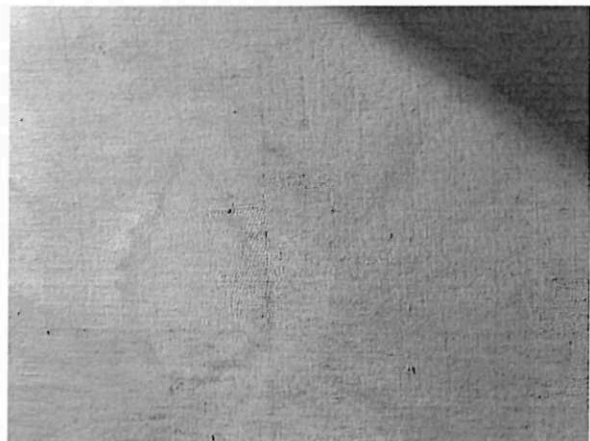


b) Support :

Lin, armure toile au tissage mécanique moyen et serré. La toile est flottante et déformée en raison de la fragilisation des points d'attache sur le montant supérieur : les têtes de clous rouillés ont attaqué la toile qui est imparfaitement fixée sur le châssis.



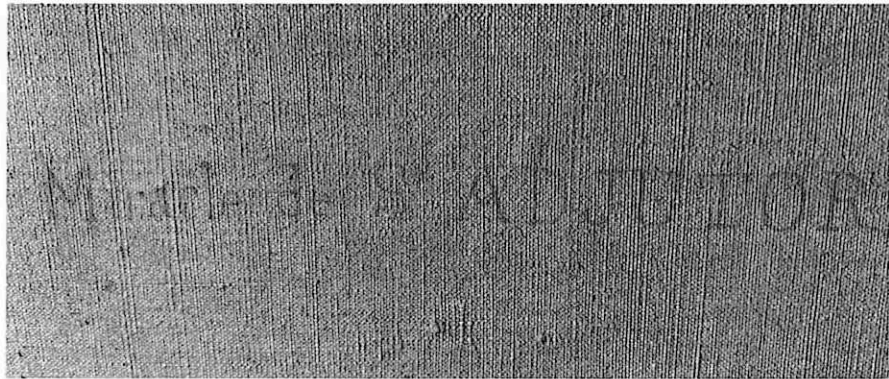
Compte tenu du poids de l'œuvre la toile s'est légèrement affaissée en formant un pli à la base de la composition, principalement dans la partie inférieure gauche. Tout cela a été provoqué par des infiltrations d'eau dans son premier lieu de conservation, ceci est nettement visible à partir des taches d'humidités au revers de la toile.



Le bas de la toile est également déformé par des scrupules (saletés) amassés entre la toile et le châssis.



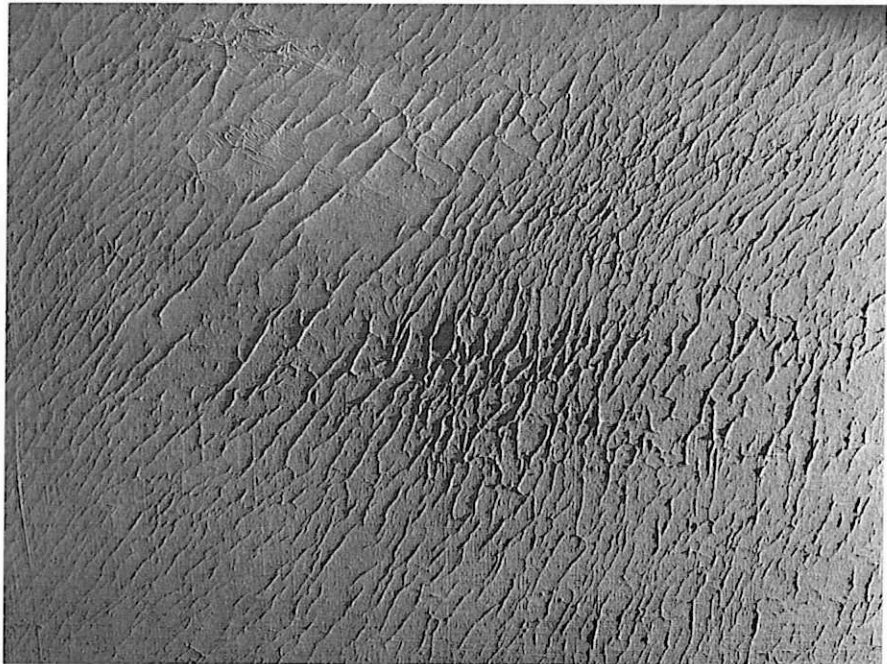
Au revers de la toile, on lit l'inscription Miracle de St Adjutor



c) Préparation - Couche picturale :

La préparation blanche est typique des œuvres de cette époque.

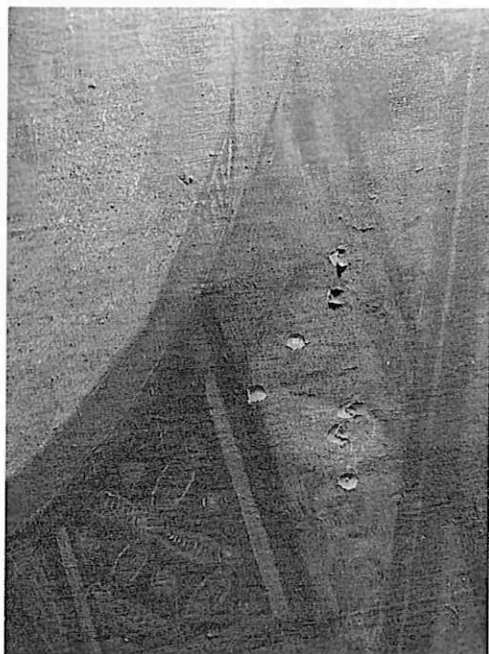
La couche picturale présente en lumière rasante de nombreuses zones (notamment la partie exposée aux infiltrations d'humidité) en voie de soulèvement.



Plusieurs écaillages sont également à signaler dans le bas de l'œuvre (a) et dans d'autres parties (b).



(a)



(b)

Un examen en lumière UV a révélé de très nombreux repeints anciens débordants et mal intégrés sur toute la composition posée lors d'une précédente restauration.





L'ensemble est recouvert d'un vernis jauni et surtout encrassé et poussiéreux

3. METHODOLOGIE :

Compte tenu de l'époque XIXe du tableau et de son lieu d'accrochage (église ou sacristie) dans un contexte relativement humide, il est proposé une reprise de fond de l'œuvre qui consistera essentiellement à lui redonner harmonie, cohérence et stabilité. A ce titre, on optera pour un doublage de l'œuvre au moyen d'une résine thermocollante à chaud (Beva 371) et non pas pour des bandes de tension, certes plus minimalistes, mais trop soumises à une réactivité de la toile d'origine en contexte humide. Le reste des interventions entre dans un schéma plus classique de restauration telle que détaillée ci-dessous.

4. PROPOSITION DE TRAITEMENT :

a) Intervention sur le châssis

- *Dépoussiérage* 1 h à 45€ = 45,00 €
- *Traitement préventif contre les insectes xylophages* 1 h à 45€ = 45,00 €
- *Remplacement des clés manquantes* 1/2 h à 45€ = 22,50 €

b) Intervention sur le support

- *Dépoussiérage par micro aspiration* 1h à 45€ = 45,00 €
- *Dépose de la toile du châssis* 2 h à 45€ = 90,00 €
- *Suppression des clous rouillés sur le châssis* 2 h à 45€ = 90,00 €
- *Décrassage du revers de la toile* 1 h à 45€ = 45,00 €
- *Imprégnation du revers de la toile au moyen d'une résine thermocollante (Beva 371)*
2 h à 45€ = 90,00 €
- *Remise en planéité* 2 h à 45€ = 90,00 €
- *Doublage de l'œuvre au moyen d'une résine thermocollante (Beva 371)*
4 h à 45€ = 180,00 €
- *Tension sur le châssis* 2 h à 45€ = 90,00 €

c) Intervention sur la couche picturale

- *Fixation des zones fragilisées de la couche picturale* 6 h à 45€ = 270,00 €
- *Dévernissage de la couche picturale après élaboration d'un mélange de solvants*
15 h à 45€ = 675,00 €
- *Suppression des repeints* 5 h à 45€ = 225,00 €
- *Pose d'un cartonnage de protection de la couche picturale préalable à la dépose de la toile* 1 h à 45€ = 45,00 €
- *Suppression du cartonnage de protection après doublage et tension sur le châssis*
2 h à 45€ = 90,00 €
- *Premier vernissage de travail (Laropal A 81)* 1 h à 45€ = 45,00 €

- Remise à niveau des écaillages de la couche picturale par masticage (Modostuc CTS) 4 h à 45€ = 180,00 €
- Retouches de réintégration par reconstitution des zones lacunaires et atténuation des usures (couleurs Gamblin, Ethyl L Lactate) 10 h à 65€ = 650,00 €
- Vernissage final (vernis Regalrez satiné) 1 h à 45€ = 45,00 €
- Pose d'un papier de bordage 1/2 h à 45€ = 22,50 €

Honoraires et traitement de Conservation – Restauration incluant fournitures et rapport de restauration en deux exemplaires, sans transport :

Honoraires H.T.	3 080,00 €
T.V.A.20%	616,00 €
Montant T.T.C.	3 696,00 €

Les œuvres confiées à l'atelier sont couvertes par une assurance globale de l'atelier dans un lieu sécurisé sous alarme.

Devis valable un an à compter de la date de réception.

Tous les produits employés par l'atelier Renascentis sont stables et réversibles selon les principes de la charte de Venise.

Chèque à libeller à l'ordre de : Ascendi au moment du règlement, ou par virement bancaire.

Devis valable un an à compter de la date de réception.

Chèque à libeller à l'ordre de : Ascendi

Devis valable un an à compter de la date de réception.

Pascal PRADIÉ

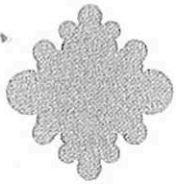
Bon pour accord

à :

Le,

Signature





Renascentis

Conservation - Restauration

MAIRIE

Monsieur François OUZILLEAU, maire

Place Barette

27200 VERNON

Saint-Wandrille, le 30 juin 2022

DEVIS

Exemplaire à nous retourner

1. DESCRIPTIF :

PORTRAIT DU DUC DE PENTHIEVRE

Renascentis - Département d'Ascendi

Abbaye Saint-Wandrille

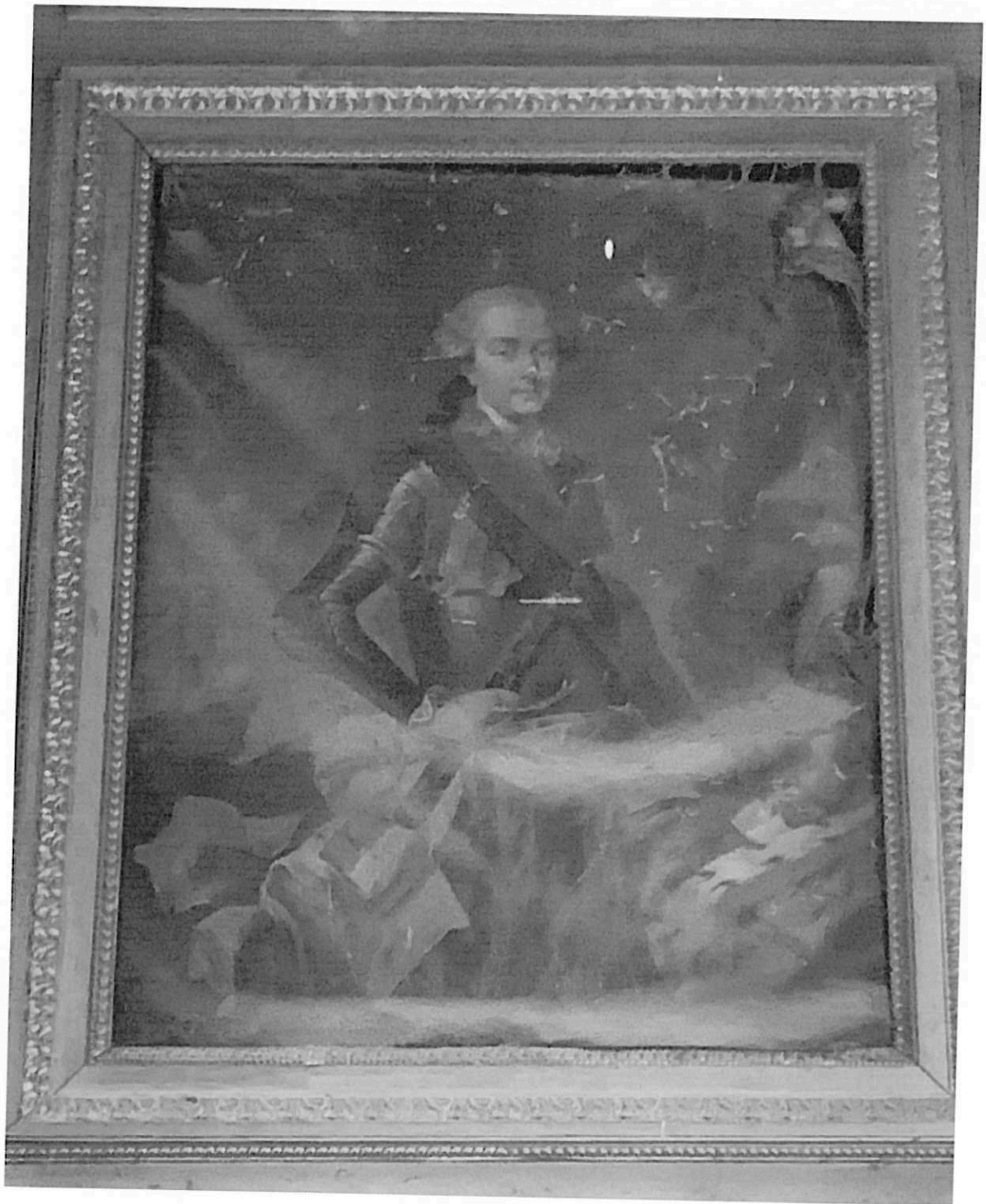
76490 Saint-Wandrille - Tél : 02 35 95 98 47 - Fax : 02 35 56 63 41 - email : renascentis@yahoo.fr

S.A.S. au capital de 510.000 € N° Siret 975 580 143 000 17 Rouen B 264 - NAF 6420 Z

SG Rouen 30003 01780 000200 730264 78

N° TVA FR 84 975 580 143

www.ascendi.fr
www.st-wandrille.com



Auteur : Copie d'après L. Michel Van LOO
Technique : huile sur toile
Dimensions : 165 cm x 135 cm
Époque : Milieu XIXe siècle
Signature : sans
Cadre : Bois sculpté doré

2. ETAT AVANT RESTAURATION :

a) Châssis :

Compte tenu de l'emplacement de la peinture, fixée dans un lambris, uniquement visible au moyen d'une échelle, le châssis n'a pu être examiné correctement. On l'aperçoit dans l'angle supérieur droit de la composition à travers une déchirure de la toile. Du fait qu'il est affaissé, il est impossible de dire s'il est cassé, aussi est-il proposé un remplacement du châssis.

b) Support :

Lin, armure toile au tissage mécanique moyen et serré. La toile est détachée du châssis et affaissée ce qui a entraîné de très impressionnantes déformations sur toute la surface.





c) Préparation - Couche picturale :

La préparation blanche est typique des œuvres du XIXe siècle.

La couche picturale présente de très nombreuses lacunes et lacérations typiques des problèmes de tensions sur des toiles XIXe. On notera également une déchirure de toile dans l'angle supérieur droit et plusieurs lacérations sur la surface de l'œuvre. Le reste de la couche picturale ne semble pas en mauvais état. Pas de repeints apparents. L'ensemble est recouvert d'un vernis jauni et d'une épaisse couche de poussière

3. METHODOLOGIE :

Compte tenu de l'époque XIXe du tableau et de son lieu d'accrochage (église ou sacristie) dans un contexte relativement humide, il est proposé une reprise de fond de l'œuvre qui consistera essentiellement à lui redonner harmonie, cohérence et stabilité. A ce titre, on optera pour un doublage de l'œuvre au moyen d'une résine thermocollante à chaud (Beva 371) et non pas pour des bandes de tension, certes plus minimalistes, mais trop soumises à une réactivité de la toile d'origine en contexte humide. Le reste des interventions entre dans un schéma plus classique de restauration telle que détaillée ci-dessous.

4. PROPOSITION DE TRAITEMENT :

a) Intervention sur le châssis

- Remplacement du châssis par un châssis neuf à clés et traverses
(cf. montant dans les honoraires)

b) Intervention sur le support

- Dépoussiérage par micro aspiration 1 h à 45€ = 45,00 €
- Micro aspiration du revers de la toile 1 h à 45€ = 45,00 €
- Nettoyage du revers de la toile 2 h à 45€ = 90,00 €
- Dépose de la toile du châssis 1 h à 45€ = 45,00 €
- Imprégnation du revers au moyen d'une résine thermocollante (Beva 371)
1 h à 45€ = 45,00 €
- Remise en planéité de la toile par mise sous tirants, imprégnation de résine thermocollante (Beva 371) et repassage à chaud 4 h à 45€ = 180,00 €
- Reprise des lacérations 1 h à 45€ = 45,00 €
- Doublage de l'oeuvre (Beva 371) 3 h à 45€ = 135,00 €
- Tension sur un châssis neuf 1 h à 45€ = 45,00 €

c) Intervention sur la couche picturale

- Fixation des zones fragilisées de la couche picturale 4 h à 45€ = 180,00 €
- Micro dépoussiérage par balayage au spalter de la couche picturale
1 h à 45€ = 45,00 €
- Pose d'un cartonnage de protection de la couche picturale en vue de la dépose de la toile du châssis 1 h à 45€ = 45,00 €
- Suppression du cartonnage de protection après doublage et tension sur le châssis
1 h à 45€ = 45,00 €
- Premier vernissage de travail (Laropal A 81) afin d'isoler la couche picturale
1/2 h à 45€ = 22,50 €
- Remise à niveau des accidents de la couche picturale par masticage (Modostuc CTS)
6 h à 45€ = 270,00 €
- Retouches de réintégration par reconstitution des zones lacunaires (couleurs Gamblin + Ethyl L LActate)
10 h à 65€ = 650,00 €

- Vernissage final (vernis Regalrez satiné) 1 h à 45€ = 45,00 €
- Pose d'un papier de bordage sur le pourtour 1 h à 45€ = 45,00 €

Honoraires et traitement de Conservation – Restauration incluant fournitures et rapport de restauration en deux exemplaires, sans transport :

Honoraires H.T.	2 022,50 €
Châssis H.T.	450,00 €
Total H.T.	2 472,50 €
T.V.A.20%	494,50 €
Montant T.T.C.	2 967,00 €

Les œuvres confiées à l'atelier sont couvertes par une assurance globale de l'atelier dans un lieu sécurisé sous alarme.

Devis valable un an à compter de la date de réception.

Tous les produits employés par l'atelier Renascentis sont stables et réversibles selon les principes de la charte de Venise.

Chèque à libeller à l'ordre de : Ascendi au moment du règlement, ou par virement bancaire.

Devis valable un an à compter de la date de réception.

Chèque à libeller à l'ordre de : Ascendi

Devis valable un an à compter de la date de réception.

Pascal PRADIÉ



Bon pour accord

à :

Le,

Signature

